

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

ACCOMPAGNEMENT PRÉVENTIF & ASSISTANCE JURIDIQUE ILLIMITÉS



Un juriste dédié joignable par téléphone, email, visio ou sur rendez-vous près de votre domicile :

- 1 - Renseignements sur vos droits
- 2 - Aide à la compréhension de documents
- 3 - Aide à la prise de décision



@del : notre plate-forme en ligne

- 1 - Fiches d'informations juridiques
- 2 - Modèles de courriers
- 3 - Envoi en ligne de courriers personnalisés en recommandé

RÉSOLUTION DES LITIGES & PRISE EN CHARGE DES FRAIS



Négociation amiable par votre juriste et **accompagnement judiciaire** si nécessaire



Prise en charge des **frais** dans la limite des montants garantis et des plafonds de couverture⁽¹⁾



Libre choix de votre avocat et suivi jusqu'à l'exécution de la décision

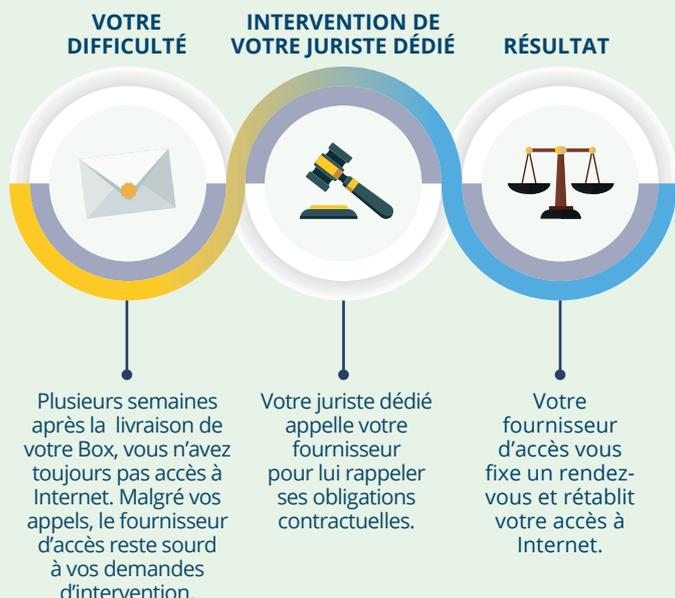
FORMULE "ESSENTIEL" 7€/MOIS

FORMULE "SENIOR" À PARTIR DE 7€/MOIS

FORMULE "SUMMUM" 20€/MOIS

QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS

CONSOMMATION



VOTRE TRAVAIL

(uniquement pour les formules "Essentiel" & "Summum")



TOUS LES AVANTAGES



NOTRE MÉTIER

PRÉVENIR - RÉSOUDRE - FINANCER - APAISER

LES DOMAINES GARANTIS

LES GARANTIES	FORMULE "ESSENTIEL"	FORMULE "SENIOR"		FORMULE "SUMMUM"
Les agressions et atteintes à l'intégrité physique ou morale	•	•	•	•
L'atteinte aux droits de la personnalité	•	•	•	•
L'erreur médicale	•	•	•	•
L'habitation (propriétaire occupant ou locataire d'une résidence principale ou secondaire)	•	•	•	•
La consommation de biens mobiliers et de services	•	•	•	•
Les activités collaboratives	•	•	•	•
Les organismes bancaires, de crédit ou d'assurances	•	•	•	•
Les relations avec des services publics	•	•	•	•
Les loisirs : voyages, sports, vie associative, plaisance, animaux de compagnie	•	•	•	•
Le travail salarié	•			•
La propriété et l'usage d'un véhicule terrestre à moteur	•		•	•
La conduite responsable	•		•	•
La construction et les gros travaux immobiliers (soumis à l'assurance Dommages-Ouvrage)				•
Les transactions immobilières				•
Le patrimoine mobilier (parts sociales, valeurs mobilières, bijoux ou objets d'art)				•
La fiscalité		•	•	•
Les donations, legs et libéralités		•	•	•
Les successions		•	•	•
Les emplois familiaux		•	•	•
La dépendance		•	•	•
Les mesures de protection d'un proche (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice)		•	•	•
Le divorce, la séparation et la rupture de la vie commune				•
Le changement de régime matrimonial				•
La filiation et l'adoption				•
Le droit de visite des grands-parents		•	•	•
PRIME TOTALE	84 €	84 €	126 €	240 €